

Tipaza, le 27/03/2024

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH/258 /2024

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

SKENDER Net

OBJET / : Mise en demeure -02-

Entreprise : SKENDER NET

Adresse : Rue 1<sup>er</sup> Novembre Hadjout – wilaya Tipaza

Suite à votre absence injustifiée pour le démarrage des travaux d'installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN MSAN 130 VILLAS Douaouda - CMP Fouka sous l'ODS n°117/2023 du 03/08/2023, de ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de démarrer les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



M. Ramzi Sayeh SAIDOUN  
Directeur Opérationnel des Télécommunications de Tipaza

31 MARS 2024